

Objet : Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 7 avril 2017 concernant le cours et l'examen « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg », organisés dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. (4980SMI)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.
(14 décembre 2017)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet de modifier l'article 4 du règlement grand-ducal du 7 avril 2017 concernant le cours et l'examen « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg », organisés dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise (ci-après le « Règlement grand-ducal du 7 avril 2017 »).

L'article 4 du Règlement grand-ducal du 7 avril 2017 régit la question de la rémunération des personnes chargées de la tenue des cours ainsi que des personnes chargées du développement du cours, de l'élaboration des questions d'examen, de l'appréciation des réponses ou de la surveillance des épreuves.

Actuellement, le Règlement grand-ducal du 7 avril 2017 prévoit l'application de l'indice des prix à la consommation pour adapter le montant de ces indemnités. Or, l'indice des prix à la consommation évoluant mensuellement, cette disposition implique par conséquent une adaptation mensuelle du montant de ces indemnités.

Dans un souci de simplification, le projet de règlement grand-ducal sous avis se propose d'indexer désormais le montant de ces indemnités sur l'échelle mobile des salaires.

Si la Chambre de Commerce n'a pas de commentaires à formuler quant au présent projet de règlement grand-ducal, elle rappelle toutefois qu'elle est de manière générale opposée à toute forme d'indexation automatique¹, préjudiciable à la compétitivité-coût de notre économie.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

SMI/DJI

¹ Cf. notamment Bulletin Actualités & Tendances N°10 de la Chambre de Commerce, juin 2011, « *Le développement durable au Luxembourg – Pour une économie durablement compétitive et au service du bien-être* ».